

Réglement d'Ordre Intérieur



ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

Pirouline Pause-Cartable Seneffe

*Dans les écoles communales et libres de l'entité de
Seneffe*

ANNÉE SCOLAIRE 2021 - 2022

www.pirouline.be
pcseneffe@pirouline.be

Protection des données

Conformément au Règlement européen pour la protection des données, celles-ci sont utilisées dans le strict cadre des activités de l'Asbl Pirouline Pause Cartable, notamment l'information sur les activités organisées, leur facturation et, le cas échéant, les procédures de recouvrement, y compris par un organisme tiers.

Les données ne pourront être transmises à des tiers dans d'autres objectifs que ceux précités.





L'accueil extrascolaire

L'Asbl Pirouline Pause Cartable assure l'accueil extrascolaire dans les différentes écoles de l'entité.

L'administration communale de Seneffe, l'Asbl Association des Parents des Enfants de Seneffe et le PO des écoles libres de l'entité ont délégué cette mission à l'Asbl Pirouline Pause Cartable.

L'encadrement quotidien des enfants est assuré par une équipe d'animateurs professionnels qui leur proposent des activités variées, avec un accueil et un encadrement de qualité.

Le service est agréé par l'ONE dans le cadre du Décret ATL (Accueil Temps Libre) et travaille en référence avec le code de qualité de l'ONE.



Modalités pratiques

- **Ouverture** du service au sein de toutes les écoles de l'entité, le matin **dès 6h30** (**6h45** à l'école libre de Seneffe Sts Cyr et Julitte) jusqu'au début des cours.
- Ouverture du service l'après-midi dès la fin des cours **jusque 18h**.
- Organisation d'un service d'accueil :
 - => le mercredi après-midi de 12h à 18h ;
 - => lors des journées consacrées aux conférences pédagogiques de 6h30 à 18h sur chaque site scolaire ;
 - => en complémentarité dans le cadre des activités proposées par le Service Jeunesse de la commune ;
 - => lors des périodes de congés scolaires non couvertes par le projet communal du Service Jeunesse (ex : carnaval, Pâques, vacances d'été).

Temps devoirs

Mise en place d'un accompagnement qualifié durant le « temps devoirs » des enfants.

Celui-ci s'effectue au rythme de trois fois par semaine pendant 1h, il a lieu les lundis, mardis et jeudis de 16h à 17h pour toutes les écoles communales et libres de l'entité.

Celui-ci débutera le lundi 06 septembre 2021 pour se terminer théoriquement le jeudi 16 juin 2022 (cette date de fin pourra être variable en fonction de chaque site scolaire).

Remarque :

Un enfant inscrit au temps devoirs est considéré comme inscrit en Accueil extrascolaire et dès lors sera pointé comme présent en Accueil Extrascolaire pour le coût d'1,50€.

Renseignements utiles

Les périodes de congés scolaires :

Congés d'automne :

Du lundi 01 novembre 2021 au vendredi 05 novembre 2021

Pour le site de Feluy et Arquennes :

Activités organisées et encadrées par le Service Jeunesse de la Commune.
Les animateurs de Pirouline Pause Cartable encadre l'accueil du matin et du soir avant et après les activités du Service Jeunesse.

Congés d'hiver :

Du lundi 27 décembre 2021 au vendredi 06 janvier 2022

Les sites d'accueil sont fermés

Congés détente :

Du lundi 28 février 2022 au vendredi 04 mars 2022

Pour le site de Feluy et Arquennes :

Activités organisées et encadrées par le Service Jeunesse de la Commune.
Les animateurs de Pirouline Pause Cartable encadre l'accueil du matin et du soir avant et après les activités du Service Jeunesse

Pour le site de Sts Cyr et Julitte :

Accueil et activités sur le site de Sts Cyr et Julitte

Congés de printemps :

Du lundi 04 avril 2022 au vendredi 15 avril 2022

Du lundi 04 avril 2022 au vendredi 08 avril 2022

Organisé et encadré par le Service Jeunesse de la Commune
Les animateurs de Pirouline Pause Cartable encadre l'accueil du matin et du soir avant et après les activités du Service Jeunesse

Du lundi 11 avril 2022 au vendredi 15 avril 2022

Accueil et activités sur les sites de Feluy et de Sts Cyr et Julitte.

Renseignements utiles

Les périodes de congés scolaires (suite):

Congés d'été :

Du lundi 04 juillet 2022 au vendredi 29 juillet 2022

Organisé et encadré par le Service Jeunesse de la Commune.

Les animateurs de Pirouline Pause Cartable encadre l'accueil du matin et du soir avant et après les activités du Service Jeunesse.

Du lundi 01 août 2022 au vendredi 19 ou 26 août 2022

(les dates seront déterminées en fonction de comment s'organisera le rythme scolaire de l'année 2022-2023 ainsi que de la date de la nouvelle rentrée)

Accueil et activités sur les sites de :

=> l'école Communale de Feluy

=> de l'école libre de Seneffe de Sts Cyr et Julitte

Remarque :

la semaine du lundi 15 au vendredi 19 août 2022

LE LUNDI 15 et MARDI 16 AOUT 2022

LES SITES SONT FERMES

Rentrée
scolaire prévue
le 29 août 2022 (Sous réserve)

Présentation de L'organisation des mercredis après-midi

Depuis Janvier 2018, chaque site scolaire organise un accueil dans le cadre des mercredis après-midi.

Une palette d'activités variées, allant du sport aux ateliers de peinture, bricolage en passant par des promenades, de la lecture, des ateliers culinaires ... sera présentée aux enfants.

L'encadrement des enfants est confié à des animateurs qualifiés qui travaillent en collaboration avec le monde associatif, sportif et culturel de l'entité et des environs, ainsi qu'avec les services communaux, les bibliothèques, l'informatique, le service des sports, de la culture et du PCS.

Les sites d'accueil sont :

L'école communale d'Arquennes

Rue des Ecoles, 10 - 7181 Arquennes

Accueil : 0498 450 721

Coordinatrice : Mme Mollet 0497 448 927

L'école communale de Familleureux

Rue Ferrer, 106 - 7181 Familleureux

Accueil : 0477 884 116(maternelles) ou 0477 884 114 (primaires)

Coordinatrice : Mme Mollet 0497 448 927

L'école communale de Feluy

Chée de Familleureux, 12 - 7181 Feluy

(accueil enfants école Feluy Communal et Feluy Libre)

Accueil : 0477 884 113

Coordinatrice : Mme Fortini : 0472 190 206

L'école communale de Petit-Roeulx

Place de Petit-Roeulx, 3 - 7181 Petit-Roeulx

Accueil : 0494 944 798 -

Coordinatrice : Mme Fortini : 0472 190 206

L'école communale de Seneffe Communal

Rue Buisseret, 19 - 7180 Seneffe

Accueil : 0472 060 989

Coordinatrice : Mme Fortini : 0472 190 206

L'école libre de Seneffe Sts Cyr et Julitte

Rue Général Leman, 6 - 7180 Seneffe

Accueil : 0472 060 944

Coordinatrice : Mme Mollet 0497 448 927

Les activités sportives :

Du nouveau pour cette année, les activités sportives seront présentées d'une manière différente.

Afin que tous les enfants puissent en profiter à un moment donné, elles se dérouleront sur chaque site à des périodes qui seront définies à partir du mois d'octobre 2021.

Les enfants feront la découverte et l'apprentissage de nouveaux sports.

L'organisation de sport plus spécifique pourra faire l'objet d'un partenariat avec des clubs sportifs et/ou des animateurs sportifs extérieurs qualifiés.

Les activités diversifiées :

Sur les différents sites d'accueil, les enfants ont la possibilité de participer aux ateliers proposés par les animateurs. Ceux-ci sont organisés, dans la mesure du possible, par groupe d'âge des enfants (maternelles - primaires).

Chaque mercredi, les animateurs proposeront plusieurs activités auxquelles les enfants auront le loisir de participer selon leur propre choix.

Certains mercredis, les enfants pourront sortir se promener pour découvrir la nature environnante et ses habitants.



**L'accueil est ouvert dès le
mercredi 01 septembre 2021
au
jeudi 30 juin 2022.**

**Les activités sportives du mercredi après-midi
seront proposées aux enfants
du mercredi 06 octobre 2021
au mercredi 22 juin 2022.**

Les conditions d'accès

Le service est ouvert à tous. Les parents doivent compléter une fiche d'inscription.

LE COÛT

- L'accueil dans le cadre des **TEMPS SCOLAIRES** est de **1,50€ par enfant** (que l'enfant soit présent le matin, le soir ou le matin et soir)
- La gratuité est appliquée dès que trois enfants d'une même famille sont présents simultanément. Cette gratuité sera d'application à partir du troisième enfant et pour les suivants.
- L'accueil dans le cadre des **JOURNÉES DE CONFÉRENCES PÉDAGOGIQUES** ou dans le cadre des **CONGÉS SCOLAIRES** est de **5.60€** par enfant par jour.

REMARQUES :

La gratuité n'est pas d'application dans le cadre des mercredis après-midi, des conférences pédagogiques et lors des congés scolaires.

Toutes inscriptions effectuées pour les journées de conférences pédagogiques sont considérées comme dues excepté couvert par un certificat médical.

LE POINTAGE

- Le pointage des présences s'effectue :
 - Le matin de **6h30 à 8h15**
 - le soir dès **16h**
 - Le **mercredi dès 12h30**
 - **!!! le vendredi !!!** pointage à partir de **15h** pour les enfants des écoles communales
- Une présence sera facturée pour tout enfant confié aux animateurs par l'enseignant ou présent 1/4 h avant la sonnerie du matin et au-delà pour :
 - les **écoles communales de l'entité de Seneffe** :
 - dès **16h** les lundis, mardis et jeudis
 - dès **15h** les vendredis
 - dès **12h30** les mercredis
 - les **écoles libre de Sts Cyr et Julitte à Seneffe et Sts Aldegonde à Feluy**
 - dès 16h les lundis, mardis, jeudis et vendredis
 - dès 12h30 les mercredis

Remarque :

Les animateurs scannent les présences des enfants par QR code via un smartphone.

La facturation

Les factures sont éditées chaque mois et envoyées par mail à l'adresse que vous nous communiquez sur la fiche d'inscription annuelle. Si vous ne souhaitez pas un envoi par mail, il est de votre responsabilité de réclamer vos factures aux animateurs chaque mois.

Pour les fratries, le programme informatique nous impose une facture par enfant, il vous est demandé de les payer individuellement en respectant bien la communication structurée de chaque facture.

Pour les parents séparés, la facturation peut être adaptée (une facture pour chaque parent) pour autant que le service en soit informé par courrier postal ou par mail via **secretariat@pirouline.be ou pcseneffe@pirouline.be .**

Toutes les factures sont payables au comptant de préférence par domiciliation.

En cas de non-paiement répété et d'absence de réponse aux rappels et mises en demeure, le service se verra dans l'obligation de recourir à l'organisme de recouvrement Eurofides.

Le service se réserve le droit d'exclure l'enfant de l'Accueil Extrascolaire. En cas de litige, les tribunaux de Mons seront seuls compétents.

Remarque :

Tout changement administratif (situation familiale, adresse, tél, gsm, ...) doit être signalé au service par écrit ou par mail à pcseneffe@pirouline.be

Pénalités de retard

Suite aux difficultés liées aux arrivées tardives et récurrentes de certains parents, nous nous voyons contraints de mettre en place les règles suivantes :

- Il est indispensable de prévenir les animateurs référents du site d'accueil ou les coordinatrices Mme Fortini au 0472 190 206 ou Mme Mollet au 0497 448 927.
- Le service se réserve le droit de facturer une pénalité de 5,00€ par 1/4h entamé en cas de retards réguliers au-delà de 18h.

!!! ATTENTION !!!

L'application de cette pénalité ne vous donne pas, pour autant, le droit d'arriver au-delà de 18h.

- Sans possibilité de vous joindre, nous nous verrons contraints de déposer votre enfant au bureau de police.

Le service se réserve le droit de mettre un terme à l'accueil de votre enfant en cas de non-respect des conditions d'accueil.

A noter :

En cas de difficulté financière un tarif social peut être appliqué, veuillez dans ce cas prendre contact avec la coordinatrice référente pour l'école de votre enfant.

Responsabilité

L'ASBL est juridiquement responsable et couverte en responsabilité civile auprès des LAP.

L'enfant inscrit est sous la responsabilité de l'animateur dès qu'il est présent dans le local ou la cour de l'accueil extrascolaire. Il DOIT se signaler aux animateurs en arrivant, faute de quoi l'ASBL se décharge de toute responsabilité.

Rappelons ici qu'un enfant dont les parents ne respectent pas le présent règlement, qui aurait été exclu en raison du non-paiement des factures du service ou qui ne serait pas inscrit au sein de la structure, ne relève pas de la responsabilité de notre ASBL. Les parents sont seuls responsables de leur enfant.

En cas d'abus et au cas où un enfant non inscrit ou exclu se trouverait malgré tout au sein de nos locaux, le service se réserve le droit d'en informer la police et les services de la Jeunesse.

En cas de séparation des parents, il est demandé aux parents d'informer le service par écrit ou par mail. Nous devons connaître les personnes à qui nous pouvons confier l'enfant.

En l'absence de décision de justice, et en cas de conflit entre les parents, les animateurs ne permettront qu'aux parents de reprendre leur(s) enfant(s).

Seules les personnes renseignées sur la fiche d'inscription seront habilitées à reprendre l'enfant ou sur présentation d'une dérogation écrite.

Les GSM et jeux personnels sont interdits, les enfants qui apporteront ces objets devront obligatoirement les laisser dans leur cartable. L'ASBL décline toutes responsabilités en cas de vol, perte ou dégradation.

Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, il est interdit d'introduire des animaux dans l'enceinte de l'école. Une dérogation est toutefois permise pour les chiens d'assistance et les chiens dits "thérapeutiques", sous réserve d'autorisation préalable de la Direction.

Direction Accueil

Extrascolaire :

*Mme Circo G. : 064 23 80 42
0471 05 03 99*

g.circo@pirouline.be

*Grand'Place, 13
7100 Haine Saint Pierre*

Service Comptabilité :

Mr Macorig F.

Tél : 064 23 80 44

compta@pirouline.be

Secrétaire administrative et comptabilité :

Mme Di Maria S.

Tél : 064 23 80 44

secretariat@pirouline.be



Coordonnées du service
d'Accueil Extrascolaire
Entité Seneffe :

Mme FORTINI : 0472 190 206

Mme MOLLET : 0497 448 927

Coordinatrices pour l'Asbl Pirouline
Pause Cartable

pcseneffe@pirouline.be

Rue des Canadiens, 15

7180 Seneffe

064 52 17 67

CE PROJET EST MENÉ EN COLLABORATION
AVEC :

- ***L'administration communale de Seneffe***
- ***L'asbl Association des Parents des Enfants de Seneffe***
- ***Le P.O. des écoles libres de l'entité de Seneffe***

